

Accueil en entretien:

*tous les mardis, et les jeudis des semaines impaires:
8h30-11h45 & 13h30-17h

*mercredis, jeudis paires et vendredis: 13h30-17h

RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES

Maison de l'enfance
24 rue du stade à Hérimoncourt
Tél : **03 81 36 76 25**
francas.ramherimoncourt@orange.fr

Les temps d'échanges

et de rencontres:

De 9h15 à 10h15

Voir détails page 2



Bulletin de:
Mai-juin
2016

Le journal du relais

Villes concernées:

*Balcons du Lomont *Dasle *Hérimoncourt *Seloncourt *Vandoncourt

Journal lisible sur les sites internet municipaux:

d'Abbévillers, de la communauté de communes des Balcons du Lomont, de Dasle, d'Hérimoncourt, de Seloncourt et Vandoncourt

Bonjour Mesdames, Messieurs

Ah! Le mois de mai! Joli mois de mai qui nous apporte son soleil et sa végétation luxuriante, et les plaisirs des repas à l'extérieur retrouvés. Il apporte aussi des cadeaux aux mamans et aux papas! Pour les aider à préparer ces instants de joie, je vous propose deux textes ci-dessous et de nous rejoindre durant les temps d'échanges selon les dates indiquées à la page 2. Nous préparons ensemble des cadeaux pour ces papas et ces mamans chéris.

Et enfin, qui dit mois de mai, dit paiement des congés! Vous trouverez en page 3 des explications sur le calcul du montant de ces congés, que vous soyez assistant maternel ou parent-employeur, le relais est à votre disposition pour vous guider dans la compréhension de toutes ces questions statutaires.

A maman

Ma main est une fleur
(on présente la main)

Mes doigts sont des pétales
(on ouvre les doigts)

Je t'aime, un peu, beaucoup, passionnément, à la folie, pas du tout ...
(on pointe chaque doigt, du pouce à l'auriculaire, avec l'index de l'autre main)

PAS DU TOUT!
(on met les 2 poings sur les hanches)

Vilaine petite fleur!
(on frappe la main ouverte)

Je sais bien que maman m'aime de tout son cœur!
(on dessine un grand cœur dans le vide avec les 2 index)

BONNE FÊTE MAMAN!

Mettre à jour vos disponibilités sur le site www.mon-enfant.fr est essentiel et peut vous aider à trouver de nouveaux parents-employeurs.

A papa

Mon cœur me dit
Qu'aujourd'hui, c'est la fête
Mais quelle fête?
La fête des mamans? Non!
LA fête des rois? La fête d'un roi!
Mais lequel?
Le roi de mon cœur:
C'est mon papa à moi!

BONNE FÊTE PAPA!



	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI	SAMEDI	DIMANCHE
Avant 6 heures	☆	☆	☆	☆	☆	☆	☆
Avant l'école	☆	☆	☆	☆	☆	☆	☆
Matinée 8h30-11h30	☆	☆	☆	☆	☆	☆	☆
Temps de midi 11h30-13h30	☆	☆	☆	☆	☆	☆	☆
Après midi 13h30-16h30	☆	☆	☆	☆	☆	☆	☆
Après l'école	☆	☆	☆	☆	☆	☆	☆
Après 23 heures	☆	☆	☆	☆	☆	☆	☆

☆ Disponible ☆ Non disponible ☆ Non travaillé

En savoir plus :

Temps de rencontres et d'échanges de pratiques professionnelles

EN MAI. Toujours de 9h15 à 10h15

Mercredi 4 <i>Eveil scientifique</i> Seloncourt, locaux de l'ancienne crèche. <small>sur inscription</small>	Jeudi 5 Férial	Vendredi 6 <i>Eveil culinaire</i> Hérimoncourt, locaux du relais
Mercredi 11 <i>Eveil musical</i> Seloncourt, ancienne crèche, animée par S. Balanche, professeur de musique <small>sur inscription</small>	Jeudi 12 <i>Eveil culturel</i> (jeux de société) Blamont, salle du périscolaire <small>sur inscription</small>	Vendredi 13 <i>Patouilles</i> Hérimoncourt, locaux du relais.
Mercredi 18 <i>Eveil culinaire</i> Seloncourt, locaux de l'ancienne crèche. <small>sur inscription</small>	Jeudi 19 Pas d'activité	Vendredi 20 <i>Eveil culturel</i> (jeux de société) Hérimoncourt, locaux du relais
Mercredi 25 <i>Eveil artistique</i> Seloncourt, locaux de l'ancienne crèche. <small>sur inscription</small>	Jeudi 26 <i>Eveil moteur</i> Locaux du périscolaire, école de Dasle <small>sur inscription</small>	Vendredi 27 <i>Eveil artistique</i> Hérimoncourt, locaux du relais

EN JUIN. Toujours de 9h15 à 10h15

Mercredi 1 <i>Eveil moteur</i> Seloncourt, gymnase place Ambroise Croizat, dynamisée par Eléna, professeure d'expression corporelle <small>sur inscription</small>	Jeudi 2 Pas d'activité	Vendredi 3 <i>Patouilles</i> Hérimoncourt, locaux du relais
Mercredi 8 <i>Eveil culturel</i> (jeux de société) Seloncourt, locaux de l'ancienne crèche <small>sur inscription</small>	Jeudi 9 <i>Patouilles</i> Blamont, salle du périscolaire <small>sur inscription</small>	Vendredi 10 <i>Eveil musical</i> Hérimoncourt, locaux du relais, animée par S. Balanche, professeur de musique
Mercredi 15 <i>Eveil artistique</i> Seloncourt, locaux de l'ancienne crèche <small>sur inscription</small>	Jeudi 16 Pas d'activité	Vendredi 17 <i>Eveil artistique</i> Hérimoncourt, locaux du relais,
Mercredi 22 <i>Eveil musical</i> Seloncourt, ancienne crèche, animée par S. Balanche, professeur de musique <small>sur inscription</small>	Jeudi 23 <i>Patouilles</i> Locaux du périscolaire, école de Dasle <small>sur inscription</small>	Vendredi 24 <i>Eveil scientifique</i> Hérimoncourt, locaux du relais,
Mercredi 29 <i>Patouilles</i> Seloncourt, locaux de l'ancienne crèche <small>sur inscription</small>	Retrouvons-nous sur la page facebook "assistante maternelle Hérimoncourt"	



Matériel :

- × une feuille de canson blanche (ou une feuille blanche classique à coller sur du carton)
- × des pinces à linge en bois,
- × de la peinture jaune et un pinceau,
- × des yeux mobiles,
- × un pompon rouge ou une boule de polystyrène
- × un feutre noir,
- × une paire de ciseaux.



Réalisation :

- × dessiner un cercle dans une feuille blanche, la peindre en jaune et laisser sécher.
- × peindre 9 pinces à linge en jaune pour fabriquer les rayons du soleil.
- × coller le pompon rouge au centre du cercle, coller les yeux, dessiner les cils au feutre et la bouche.
- × clipser les pinces à linge autour du cercle pour terminer le soleil qui brille !!!

Changements dans la réglementation

Depuis le 1er janvier 2016.

- Il n'y a plus de justificatifs de bulletins de salaires à fournir à la **CPAM** par les assistantes maternelles pour ouvrir des droits. Certains départements l'imposaient chaque année, d'autres à chaque renouvellement des droits. Il n'y a plus besoin de justifier d'heures de cotisations, il suffit d'avoir une résidence en France depuis plus de 3 mois.
- Pajemploi** continuera de vous adresser vos fiches de paye par voie postale pour le moment.

Calcul du montant de vos congés payés

L'article 12 de la convention collective des assistantes maternelles stipule:

« La rémunération des congés est égale [...] au 1/10ème de la rémunération totale (y compris celle versée au titre des congés payés) perçue par le salarié au cours de l'année de référence, hors indemnités. »



N.B: *l'année de référence est définie par le Code du travail. Elle s'écoule du 1er mai de l'année civile en cours jusqu'au 30 avril de l'année civile suivante.*

Cela veut dire que la première année référence d'embauche, vous ne percevez aucune rémunération au titre des congés payés. La deuxième année de référence, vous percevez 10% des salaires versés durant l'année précédente au titre des congés payés. La troisième année, vous percevez 10% des salaires versés durant l'année précédente + 10% des congés versés l'année précédente.

👉 Vos employeurs vous versent vos congés par anticipation, c'est-à-dire depuis le premier mois d'embauche et ce, tous les mois. Quel calcul faire?

A compter du 1er juin 2011, ils doivent vous verser 10% de votre salaire mensuel et des heures complémentaires éventuelles + 10 % du montant total des congés versés entre le 31 mai 2010 et le 31 mai 2011 divisé en douze parts égales.

Vous pouvez me contacter pour plus de précisions.

Rappel! L'article L. 122-2 du Code monétaire et financier précise que: « Sont prohibées les clauses des contrats de travail qui prévoient une augmentation des salaires indexés sur le SMIC. Ces clauses étant nulles, l'employeur n'est pas obligé de les appliquer dans la mesure où il respecte le minimum légal » Celui-ci est depuis le 1er janvier 2011 de 1€96 net de l'heure.

« D'une manière plus générale, les assistantes maternelles ne peuvent imposer à leur employeur une augmentation de tarif si celui-ci n'est pas d'accord, à partir du moment où leur salaire est au moins égal au minimum légal. »

L'article L. 3141-9 du Code du travail déclare: Jours supplémentaires de congés pour enfant à charge

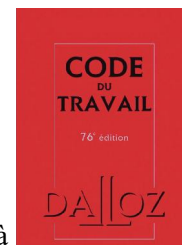
Code du travail déclare:

« Les femmes salariées de plus de plus de 21 ans bénéficient de deux jours de congé supplémentaire par enfant à charge de moins de 15 ans [sans que le cumul du nombre de jours alors acquis] ne dépasse la durée maximale du congé annuel », soit 30 jours.

Cela veut dire qu'à partir de votre embauche vous épargnez 2,5 jours par période de 4 semaines. Si à la date du 31 mai qui suit cette embauche, vous avez acquis moins de 30 jours de congés et que vous avez des enfants à charge de moins de 15 ans, vous bénéficiez de deux jours en plus par enfant; sans pouvoir dépasser 30 jours en tout. Ce supplément ne peut donc être versé qu'au cours de la première année référence d'embauche, seule période où vous pouvez accumuler moins de 30 jours de congés.

1 jour supplémentaire est égal à:

Somme totale versée au titre des congés payés
Nombre de jours de congés acquis hors jours supplémentaire.





La bientraitance (le respect de l'enfant au quotidien)

Des phrases anodines pour nous, qui pèsent lourd pour les petits ... : « pouah ! tu sens mauvais, t'as encore fait caca toi ! »

Des gestes mécaniques et pratiques pour nous, rudes pour les petits : Tirer un enfant par la main pour partir d'un endroit.

Notre quotidien est peuplé de tout cela, en y faisant attention, nous pouvons les réduire et mieux respecter les enfants. Il est important de prendre en considération l'enfant dans sa globalité afin de l'aider au mieux à s'épanouir. La "bientraitance", c'est permettre à l'enfant de se construire, d'affronter les difficultés pour mieux les dépasser et prendre ainsi confiance en lui. Il est donc nécessaire de connaître et de comprendre les besoins fondamentaux de l'enfant.

LA COMMUNICATION POSITIVE

> La connaissance des besoins de l'enfant en général et l'observation de l'enfant (ses réactions verbales et/ou physiques) vont nous permettre de nous adapter et d'ajuster notre discours;

> Nous devons parler et lui expliquer ce qu'il va vivre, ce qu'on a l'intention de faire pour qu'il puisse anticiper les choses et se sentir en sécurité; la confiance dans la relation s'instaurera. Ainsi, verbalisez toujours vos départs à l'enfant et ne partez pas sans le prévenir ! On ne force pas non plus un enfant à quitter un endroit ou un jeu en cours pour partir sans le prévenir au préalable. En tant qu'adulte, vous n'aimeriez pas non plus qu'on vous dise de quitter sur le champ, un repas en famille où vous vous sentez bien.

> Lorsque nous échangeons sur l'enfant, il est essentiel de l'impliquer dans la conversation s'il est présent, LUI parler et non parler de lui, afin de le rendre acteur de sa vie. De préférence mettez vous à sa hauteur pour lui parler.

> Ne pas le juger, le comparer, l'évaluer, ne pas le vexer non plus, encore moins l'humilier en parlant de lui en négatif.

> Surtout ne nions pas les émotions d'un enfant, ne les banalisons pas : ne pas ordonner à l'enfant de ne pas pleurer, ne pas le comparer à un autre enfant qui ne pleure pas., ou bien qui est calme, affectueux, etc.

> Valorisons le jeu et ses activités, encourageons le dans ses découvertes et ne soyons pas avare de félicitations envers eux !



LE MOMENT DES SOINS

> informons-les avant d'entamer un change.

> Pendant le change, verbalisons nos actes, cela les aidera à connaître les différentes parties de leur corps.

> proposons le pot à l'enfant sans le forcer.

> évitons d'effectuer un soin devant une tierce personne pour l'aider dans son éducation à l'intimité (on ne montre pas ses fesses à tout le monde)

> Respectons les rythmes d'acquisition de la propreté en tenant compte de sa maturité physique et psychique, de son rythme d'acquisition. Mettons, pour cela, à disposition le matériel adapté (pot, réducteur de toilette...) et déculpabilisons les enfants qui ont fait caca dans leur couche durant l'acquisition de la propreté.

En agissant ainsi vous aurez une attitude douce et bienveillante durant les soins.

LE TEMPS DU SOMMEIL

Il nous faut favoriser les conditions d'obtention d'un sommeil de qualité : ambiance calme et paisible, bercements, lecture d'histoire, lumière tamisée, doudou et/ou tétine, musique douce, présence, disponibilitéet respecter les propres rythmes de veille/sommeil de l'enfant.

Ne jamais utiliser le lit comme punition !

Pour grandir et être en forme, le sommeil est simplement vital, alors soyons bienveillants sur ces points.



L'enfant a le droit au respect de sa dignité et de son amour propre,

Ne pas piétiner, ne pas humilier

Laisser vivre sans décourager

Ni brusquer, ni presser,*

Du respect pour chaque minute qui passe "

(Janusz KORCZAK, pédiatre et pédagogue polonais)